

Politique de subvention des projets étudiants

Objectifs

La politique de subvention des projets étudiants vise à promouvoir l'implication étudiante en sciences à l'AESS. Elle aspire à favoriser la vie culturelle, communautaire et académique de la faculté des sciences et de la communauté de l'AESS.

La politique se donne comme objectif de subventionner les activités qui permettent aux étudiants-es de l'AESS de développer, de mettre en application et de transmettre leurs connaissances, leur créativité et leur apport à la communauté de l'AESS.

Conditions d'admissibilité

Pour être recevable, un projet étudiant se doit de:

- être présenté par un(e) étudiant(e) membre de l'AESS pour la session pendant laquelle la demande a été faite et durant toute la durée du projet
- être présenté au comité de subvention par l'intermédiaire du formulaire disponible sur le site de l'AESS
- ne pas octroyer de crédit dans le cadre d'un cours
- bénéficier aux membres de l'AESSUQAM
- être à but non-lucratif
- ne pas doubler un projet ou service de l'AESSUQAM
- ne pas aller à l'encontre des politiques ou mandats de l'AESSUQAM
- ne pas déjà être financé autrement par l'AESSUQAM (ex : comités)
- débiter au plus tard dans la session suivant la demande (excluant la session d'été)
- présenter un budget détaillé réaliste du projet et toutes les sources de financement existantes
- ne pas être un projet de (ou associé à) un laboratoire de recherche ou une chaire de recherche
- ne pas servir à financer des activités ou projets crédités par l'UQAM ou provenant de l'un des services de l'UQAM
- ne pas couvrir des frais d'hébergement et ou de transport
- ne pas couvrir des dépenses de boissons alcoolisées
- ne pas être un projet d'association modulaire récurrent (qui a déjà été réalisé au moins deux fois)

Limite monétaire des subventions

Le montant maximal pouvant être octroyé en subvention par le comité à un projet individuel est de 750\$ et à un projet de groupe (2 membres de l'AESS ou plus) est de 1500\$. Si besoin est, le montant sera divisé entre les demandes soumises pour un même projet.

Le montant total des subventions est préalablement voté en assemblée générale lors de l'adoption annuelle du budget.

Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation se base sur ces critères pour évaluer le montant accordé au projet dans les limites établies :

- nombre de membres de l'AESSUQAM participants au projet et leur niveau d'implication dans son organisation
- durée du projet (nombre de jours pendant lesquels l'activité se déroulera)
- réalisme du projet et ses besoins financiers réels
- proportion de la subvention demandée dans le budget prévisionnel
- si le projet favorise le développement personnel, professionnel ou académique des membres de l'AESS
- si le projet favorise le développement de la vie culturelle ou communautaire
- proximité avec le campus des sciences
- originalité du projet (qui fait de manière différente quelque chose qui existe déjà)
- si le projet est innovant (qui emmène quelque chose de nouveau)
- si le projet favorise la multidisciplinarité (qui implique plusieurs départements)
- qualité de la demande et de la description du projet

Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation est la seule entité qui peut octroyer des subventions à des projets étudiants. Il déterminera le montant alloué aux projets et leur faisabilité suite à leur étude selon les critères de la présente politique. Il se doit d'être critique et faire preuve de réserve dans les montants octroyés. Il a le pouvoir d'établir des conditions auxquelles un projet doit répondre pour toucher la subvention.

Pour éviter les conflits d'intérêts, les personnes siégeant audit comité possédant un lien direct ou indirect, passé ou présent avec une demande de financement de projet doivent sortir de la réunion pour la demande concernée, et perdent systématiquement leur droit de parole. Il est de la discrétion du comité de subvention de définir ce qui constitue un lien indirect

Ce comité est formé de cinq (5) membres de l'AESS, dont deux (2) exécutants-es mandatés-es par le Comité exécutif (le ou la responsable des finances devrait y participer) et trois (3) membres externes.

Objectifs

La politique de subvention des projets étudiants vise à promouvoir l'implication étudiante en sciences à l'AESS. Elle aspire à favoriser la vie culturelle, communautaire et académique de la faculté des sciences et de la communauté de l'AESS.

La politique se donne comme objectif de subventionner les activités qui permettent aux étudiants-es de l'AESS de développer, de mettre en application et de transmettre leurs connaissances, leur créativité et leur apport à la communauté de l'AESS.

Conditions d'admissibilité

Pour être recevable, un projet étudiant se doit de:

- être présenté par un(e) étudiant(e) membre de l'AESS pour la session pendant laquelle la demande a été faite et durant toute la durée du projet
- être présenté au comité de subvention par l'intermédiaire du formulaire disponible sur le site de l'AESS
- ne pas octroyer de crédit dans le cadre d'un cours
- bénéficier aux membres de l'AESSUQAM
- être à but non-lucratif
- ne pas doubler un projet ou service de l'AESSUQAM
- ne pas aller à l'encontre des politiques ou mandats de l'AESSUQAM
- ne pas déjà être financé autrement par l'AESSUQAM (ex : comités)
- débiter au plus tard dans la session suivant la demande (excluant la session d'été)
- présenter un budget détaillé réaliste du projet et toutes les sources de financement existantes
- ne pas être un projet de (ou associé à) un laboratoire de recherche ou une chaire de recherche
- ne pas être un projet d'association modulaire récurrent (qui a déjà été réalisé au moins deux fois)

Limite monétaire des subventions

Le montant maximal pouvant être octroyé en subvention par le comité à un projet individuel est de 750\$ et à un projet de groupe (2 membres de l'AESS ou plus) est de 1500\$. Si besoin est, le montant sera divisé entre les demandes soumises pour un même projet.

Le montant total des subventions est préalablement voté en assemblée générale lors de l'adoption annuelle du budget.

Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation se base sur ces critères pour évaluer le montant accordé au projet dans les limites établies :

- nombre de membres de l'AESSUQAM participants au projet et leur niveau d'implication dans son organisation
- durée du projet (nombre de jours pendant lesquels l'activité se déroulera)
- réalisme du projet et ses besoins financiers réels
- proportion de la subvention demandée dans le budget prévisionnel
- si le projet favorise le développement personnel, professionnel ou académique des membres de l'AESS
- si le projet favorise le développement de la vie culturelle ou communautaire
- proximité avec le campus des sciences
- originalité du projet (qui fait de manière différente quelque chose qui existe déjà)
- si le projet est innovant (qui emmène quelque chose de nouveau)

si le projet favorise la multidisciplinarité (qui implique plusieurs départements)if de l'AESSUQAM, ainsi que d'au plus deux membres étudiants de chaque département ou institut de la faculté des sciences.

Les membres du comité d'évaluation ont le droit d'imposer à un individu/groupe d'assurer la visibilité de l'AESS lors d'un événement subventionné (ex. logo, etc.).

Contenu de la demande de subvention

Voici une liste pour guider les étudiants afin de produire une demande claire et complète. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive, il faut ajouter tous les éléments qui semblent pertinents afin de favoriser la compréhension de la demande. Tous les éléments de cette liste se trouvent dans le formulaire à remplir sur le site de l'AESS.

- titre du projet
- description détaillée du projet (même un individu ne faisant pas partie de l'organisation du projet devrait être en mesure de bien le comprendre uniquement grâce à la description)
- but du projet et de quelle manière il va bénéficier aux membres de l'AESS
- nombre de membres de l'AESS participants et leur niveau d'implication dans le projet
- présentation rapide des membres participants (si plus de 10 membres, seulement les membres principaux ou groupes)
- durée de la préparation du projet et nombre de jours pendant lesquels l'activité se déroulera
- lieu de déroulement
- budget détaillé réaliste (montant approximatif pour chaque dépense et montant total demandé) (ne pas gonfler les montants svp)
- liste de toutes les sources de financement existantes
- disciplines (départements) reliées au projet
- site web pour plus d'info (si disponible)
- est-ce un projet qui a déjà été réalisé par le passé? Si oui, combien de fois et en faire une description
- une brève description du projet (maximum 150 mots) qui sera affichée sur le site de l'AESS dans le cas où le projet sera subventionné

Raisons possibles pour qu'une demande soit disqualifiée :

- une demande qui ne contient pas tous les éléments de la liste précédente
- une demande qui ne respecte pas les conditions d'admissibilité
- une demande qui ne contient pas assez d'information pour que le comité comprenne le projet

- si le comité de subvention découvre que de l'information erronée a été incluse dans la demande
- Une demande de qualité insuffisante ne recevra pas de financement même si elle satisfait ces trois conditions.

Dépôt de la demande de subvention

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de l'association, à <http://www.aessuqam.org/>. Une fois rempli, il doit être envoyé par courriel à aess@aessuqam.org avec comme objet « demande de subvention des projets étudiants ».

Aucune demande écrite à la main ne sera acceptée.

La demande doit être déposée avant la date limite annoncée à chaque session d'automne et hiver sur le site internet de l'AESSUQAM.

Toutes les demandes sont confidentielles. Seul(e)s les membres du comité de subvention, les membres de l'exécutif de l'AESS et la permanence de l'AESS y ont accès.

La liste des projets qui auront obtenu des subventions sera disponible sur le site de l'AESS.

En présentant une demande, vous acceptez que, si vous obtenez une subvention, le nom de votre projet, sa brève description, les noms des principaux(ales) organisateur(trice)s et le montant alloué seront affichés sur le site de l'AESS.

Versement des subventions

Suite à une décision favorable du comité d'évaluation, 75% de la somme octroyée sera versée sous forme de chèque. Dans le cas où des conditions ont été établies par le comité de subventions, cette somme sera retenue en attente de l'acceptation des conditions par la personne ayant déposé la demande.

Le(la) demandeur(deuse) doit déposer son rapport d'activité dans les six mois suivants le premier versement (sauf en cas d'entente préalable) pour recevoir la somme restante de 25%. Le rapport devra être approuvé comme étant conforme aux demandes de cette politique par le(la) membre de l'exécutif de l'AESSUQAM responsable des subventions pour la session en cours.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité doit contenir les éléments suivants :

- le budget à jour
- confirmation du nombre de membres de l'AESSUQAM participants au projet
- les retombées observées pour les membres de l'AESSUQAM et de la communauté de l'UQAM
- des photos (si possible)
- conclusions du projet (appréciation du projet, atteinte des objectifs, critiques, etc.)

Le rapport doit être remis sous forme électronique. Un formulaire est disponible sur le site internet de l'AESSUQAM.